

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DJS 78 Subventions (3 000 euros) à 2 associations sportives locales (9^{ème}).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à deux associations sportives du 9^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2 300 euros est attribuée pour l'exercice 2015 à l'Association Niakate Boulla Ballers - ASNB Ballers (n°1000046753 / n°16167 / n°2015_00318) –MDA 54, rue Jean Baptiste Pigalle (9^{ème}).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 700 euros est attribuée pour l'exercice 2015 à l'association Paris Basket 9 (n°16361 / n°2015_06403) – MDA 54, rue Jean Baptiste Pigalle (9^{ème}).

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 3 000 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO